

SIROP ROCHE

Ce nouveau médicament est supporté par les malades les plus difficiles. Il réalise un progrès considérable sur la médication par la créosote, en supprimant tous les inconvénients qui empêchent d'employer cette substance à doses suffisantes. En effet, la créosote et son principe actif, le Gaïacol, ont une odeur désagréable et une saveur caustique, qui répugnent au malade et en rendent l'administration fort difficile. Non seulement ils irritent la muqueuse de l'estomac, mais on est encore obligé de compter avec leurs propriétés toxiques, toutes les fois qu'on les prescrit à hautes doses, et pourtant ce n'est qu'à hautes doses qu'elles sont capables d'agir efficacement dans la tuberculose pulmonaire. On a bien essayé, pour dissimuler leur mauvaise odeur et leur saveur désagréable, de les administrer, tantôt sous forme de pilules, tantôt sous forme de capsules. Sous forme de capsules, après dissolution de leur enveloppe, la Créosote manifeste encore sa causticité. Quant aux pilules, c'est un mode de préparation bien souvent inefficace, un grand nombre d'entre elles étant éliminées avec les selles. De plus, les unes et les autres occasionnent des renvois pénibles, troublent la digestion en encombrant l'intestin de substances nuisibles et irritantes. Les digestions deviennent lentes, l'appétit diminue, le malade est pris de vomissements, le médecin se voit bientôt obligé d'interrompre et même de renoncer complètement à un traitement excellent par lui-même.

On a bien cherché dans ces derniers temps à substituer à la Créosote et au Gaïacol leurs *Carbonates, phosphates, tannates, etc.* Quoique ces préparations soient presque dépourvues de toute odeur et soit peu caustiques, elles ne remplissent pas le but proposé, car elles sont insolubles dans l'eau et ne se dédoublent que d'une façon limitée dans l'intestin. Il en résulte que les doses élevées deviennent inutiles et que le bénéfice de la mé-

dication créosotée se trouve ainsi compromis.

Les considérations qui précèdent nous ont conduit à la préparation du *Thiocol* (sulfo-gaïacolate de potassium), produit qui forme le principe actif de ce sirop. Ce composé offre tous les avantages de la médication créosotée sans offrir les inconvénients.

Le *Thiocol* renferme 60 pour 100 de Gaïacol, il est très soluble dans l'eau, sans aucune odeur ; il est dépourvu de toute causticité à l'égard des muqueuses ; Il est facilement absorbé par l'organisme.

Le *Sirop de Thiocol* bien dosé, préparé avec soin, dépourvu d'odeur et de propriétés irritantes, peut donc être prescrit sans danger à tous les malades et même aux sujets les plus susceptibles du côté de l'estomac. Il est bien accueilli par les palais les plus délicats, avantage inappréciable quand il s'agit de l'administrer à des femmes ou à des enfants.

La facilité avec laquelle le *Sirop de Thiocol* est absorbé dans l'économie en permet l'usage à doses élevées ; c'est ainsi qu'on pourra le prescrire à la dose quotidienne de 6 à 8 cuillerées à thé et même plus, et cela pendant longtemps, sans avoir aucun inconvénient à enregistrer.

Chez les tuberculeux, le *Sirop de Thiocol* ne détermine ni malaise, ni troubles gastro-intestinaux ; même en l'employant à hautes doses, on n'observe jamais de diarrhée. Le *Thiocol* manifeste son action en réveillant l'appétit et en ranimant les forces du malade, qui ne tarde pas à ressentir un véritable bien-être et à augmenter sensiblement de poids. En même temps la toux s'apaise, l'expectoration se modifie et les poumons se sèchent ; les sueurs nocturnes diminuent, puis cessent complètement. Dans les cas de fièvre, on voit la température baisser rapidement, puis la fièvre disparaître complètement, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux antipyrétiques. Pour les autres symptômes physiques locaux, on observe les mêmes résultats heureux : diminution de la matité, des râles, etc., etc.